

**Séance du 11 juillet 2019****Délibération n° 2019-72**

L'an deux mil dix-neuf, le 11 du mois de juillet à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 2 juillet 2019

**Présent(s) :** Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

**Procuration(s) :** Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Denis CLERGET, Madame Josette BEAUBIER à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Pierre-Marie DELANOY à Monsieur Jacques BARDIOT

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur David LOUBRY

**Présent(s) sans voix délibérative :** Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

**Assistaient également à la réunion :** Madame Odile LEPEE, Monsieur Loïc DUFORNEAU (stagiaire), Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	20
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires

**Objet : Demande de subventions pour l'aménagement de l'entrée des forges de Tronçais**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU les résultats de l'étude technique des bâtiments réalisée par la société ARCHES études (75570 Paris) en 2018, qui a notamment permis d'évaluer précisément le coût des démolitions nécessaires à la création de l'entrée ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser cette entrée en 2019 afin de ne pas compromettre la vente de la partie industrielle du site et le projet de création d'une unité de production de bois énergie qui en dépend ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement de l'aménagement de l'entrée des forges de tel qu'il figure ci-dessous ;

DEPENSES EN € HT		RECETTES	
Démolition conciergerie	40 000,00	DETR (33 %)	94 500,00
Démolition atelier 1	175 000,00	Région (14 %)	43 000,00
Voirie	55 000,00	Département (33 %)	94 500,00
Maîtrise d'œuvre	20 000,00	Cté de Communes (20 %)	58 000,00
TOTAL	290 000,00	TOTAL	290 000,00

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès de la Région pour un montant de 43 000,00 €.

Fait et délibéré le 11 juillet 2019.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente  
  
Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.